

Jurisprudence / 2. Procédure pénale

Nr. 46 Tribunal fédéral, Cour de droit pénal, Arrêt du 25 janvier 2019 dans la cause X. contre Ministère public de la République et canton de Genève – 6B_819/2018

Art. 324 et 393 CPP: mise en accusation; recevabilité et motifs de recours.

Un classement implicite matérialisé par un acte d'accusation est immédiatement attaquant par la voie du recours. (Résumé...)

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner →

Acheter →

Essai gratuit →

 Login